



## Compte-rendu du DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 19 octobre 2015

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : 13 octobre 2015

**L'an deux mille quinze, le dix-neuf octobre**, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

**Présents** : J.F. OBEZ, O. GUICHARD, C. BIOLAY, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, M. LAPTEVA, C. TOWNSEND, H. DUMAS, Michèle GALLET, M. FOURNIER, Michel GALLET, S. MERCIER, V. BOULAS, J. MERCIER, C. FOLGER, J. DAZIN, B. LERAY, J.A. DURET.

**Absents non excusés** : C. FRAUD, R. JAILLET, D. GANNE.

**Absents excusés** : L. JACQUEMET, M.C. ROCH, V. KRYK, L. LA MARCA, M. TOOMEY, I. ZANON.

**Procurations** : M.C. ROCH à O. GUICHARD, V. KRYK à Michèle GALLET, M. TOOMEY à J.F. OBEZ, I. ZANON à W. DELAVENNE.

**Secrétaire de séance** : O. GUICHARD

**Assistait** : A. MAZERON, directrice générale des services.

La séance est ouverte à 19h30.

O. GUICHARD est nommé secrétaire de séance.

J.F. OBEZ, Maire, présente les procurations pour la séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 15 septembre 2015 n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

### **Redevance incitative pour les déchets : Présentation :**

J.F. OBEZ présente les modifications prévues par la Communauté de communes concernant la redevance incitative pour la période 2015-2019. Le principal changement est lié à la baisse de l'abonnement et à la fin de l'obligation d'un nombre de levées minimum (présentation PowerPoint disponible sur demande).

S. MERCIER accueille très favorablement cette évolution.

Avec le système des containers à puces, B. LERAY évoque le risque d'amplification du problème des déchets sauvages.

J.A. DURET, qui a suivi les débats lorsqu'il participait à l'ancienne commission gestion et valorisation des déchets, déclare que le système était problématique dès le départ et que toutes les options n'avaient pas été prises en compte. L'influence du prestataire sur le type de redevance choisie a été trop forte. Par conséquent, pour lui, on ne fait que modifier un système, qui, à la base, ne fonctionne pas. La mise en place de ce système a coûté trois millions d'euros pour une réduction des déchets assez faible (4%) alors que les mesures incitatives précédentes avaient fait baisser la production de déchets d'environ 8%. Il demande également le bilan financier de la mise



en place de cette redevance. Il souligne également qu'il manque des points d'apport volontaire à Villard Tacon. Il ajoute que le système défavorise les familles avec enfants en bas âge qui génèrent beaucoup de déchets non recyclables.

J. DAZIN évoque le problème des personnes âgées qui ne peuvent pas se déplacer jusqu'aux points d'apport volontaire et qui sont obligés de mettre tous leurs déchets dans les poubelles classiques.

J. MERCIER pose la question du financement du système dès lors que l'abonnement va diminuer car normalement, l'abonnement finance les frais fixes du service.

J.F. OBEZ répond que les recettes vont se rééquilibrer au profit de la part variable.

Plusieurs élus de la minorité demandent à avoir ce type d'informations plus tôt afin de pouvoir faire remonter des remarques ou commentaires à la CCPG.

### **1 – Finances – Décision modificative n°2**

J.F. OBEZ, Maire, indique qu'une modification est à apporter au budget primitif 2015 voté le 26 janvier 2015.

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>Articles</b>	<b>Dépenses</b>
<b>Opération 55 « Salle plurivalente » Article 238 «avance et acompte versés sur commande d'immobilisations corporelles » service 400 « salles polyvalentes »</b>	- 465 000.00
<b>Opération 32 « Groupe scolaire n°2 » Article 238 «avance et acompte versés sur commande d'immobilisations corporelles » service 400 « salles polyvalentes »</b>	+ 465 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, accepte la décision modificative n° 2

### **2 – Travaux – Agenda d'accessibilité programmée.**

W. DELAVENNE, adjoint aux travaux, explique au Conseil que la loi d'accessibilité de 2005 indique que tous les établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles au 1<sup>er</sup> janvier 2015. La commune est gestionnaire de 6 ERP et à ce jour, deux sont accessibles au regard de la loi : l'Ecole de Villard et le local associatif du bois d'ORNEX.

Tout établissement recevant du public (ERP) qui n'est pas aux normes au 31 décembre 2014 doit faire l'objet d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

La mise en accessibilité du bâtiment de la Maire nécessitant de nombreux aménagements intérieurs voir extérieurs, le bureau d'architecte ADELA a été missionné pour réaliser l'Ad'AP.

Pour la mise en accessibilité des 3 derniers bâtiments, à savoir l'école des Bois, la salle Renée Lavergne et l'Eglise/Cure, qui nécessitent des adaptations plus simples, l'entreprise DEKRA a été mandatée par la commune pour l'aider dans la rédaction de l'Ad'AP. Cet Ad'AP va s'échelonner sur 3 ans et le montant prévisionnel des travaux est de 60 000.00€.





Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'agenda d'accessibilité programmée pour l'école des Bois, la salle Renée Lavergne et l'Eglise/Cure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- Approuve l'agenda d'accessibilité programmée pour l'école des Bois, la salle Renée Lavergne et l'Eglise/Cure tel que décrit dans le projet stratégique de mise en accessibilité des ERP de la Commune annexé à la présente délibération.
- Mandate le Maire pour prendre toute décision relative à la mise en œuvre de cet agenda d'accessibilité programmée.
- Dit que les crédits sont prévus aux budgets 2015 et suivants.

#### **Question du public**

Il n'y a pas de question du public.

#### **Questions diverses**

##### **Association Ferney ski :**

Alors que la Commune avait donné son accord, J.A. DURET explique que les panneaux annonçant la bourse aux skis ont été enlevés le long de la RD1005, occasionnant une perte de recettes pour l'association. O. GUICHARD lui répond que la mairie ne les a pas enlevés et qu'il s'agit sans doute des services du Conseil départemental.

##### **Urbanisme :**

Michèle GALLET souligne l'absence d'uniformité des brises-vues des immeubles situées au rond pont de la rue de Moëns. Il lui est répondu que la commune va se renseigner et prendre des mesures à ce sujet.

##### **Éclairage public :**

J. DAZIN signale un lampadaire en panne rue des Hutins.

Fin du Conseil à 20h55

Prochaine réunion du Conseil : **MARDI 17 novembre à 19h30**

Ornex le 23/10/2015

Le Maire, J.F. OBEZ

